

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

**Mmes** : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT

**Excusés** : Mme G. GALLOIS – Mrs L. DESROUSSEAUX (Procuration donnée à C. CHARLOT) – A. KEDZIERSKI – L. VAN DRIESSCHE (Procuration donnée à Y.B. DE BEURMANN) – D. WICQUART

*Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire*

### **I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2019. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **II. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET – N° 2019-04-02.01**

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une proposition d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe a été transmise au Centre de Gestion du Nord qui a émis un avis favorable.*

*Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour un temps complet de 35 heures hebdomadaires.*

*Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.*

*Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

### **III. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET – N° 2019-04-02.02**

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une proposition d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe a été transmise au Centre de Gestion du Nord qui a émis un avis favorable.*

*Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour 23 heures 30 minutes hebdomadaires.*

*Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.*

*Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

### **IV. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET – N° 2019-04-02.03**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une proposition d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe a été transmise au Centre de Gestion du Nord qui a émis un avis favorable.

Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour 28 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

## **V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER – N° 2019-04-02.04**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations :

*Mmes* : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

*Mrs.* : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT

## **VI. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – N° 2019-04-02.05**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **Section INVESTISSEMENT**

Total des dépenses.....403 545,40 €

Total des recettes..... 68 586,14 €

Déficit de l'exercice ..... - 334 959,26 €  
 Excédent antérieur reporté.....305 434,52 €  
**Résultat définitif..... - 29 524,74 €**

#### **Section FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses.....436 050,83 €	Total des recettes..... 495 743,96 €
Excédent de l'exercice .....59 693,13 €	
Excédent antérieur reporté.....337 867,80 €	
Part affectée à l'inv. (1068) .....21 565,48 €	
<b>Résultat définitif.....375 995,45 €</b>	

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 : Excédent : 346 470,71 €**

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

e) Ont signé au registre des délibérations :

*Mmes* : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

*Mrs.* : F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT

### **VII. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – N° 2019-04-02.06**

- Vu l'instruction M 14
- Vu les Budgets de l'exercice 2018 approuvés,
- Vu le déficit constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement :

#### **Section INVESTISSEMENT**

Total des dépenses.....403 545,40 €	Total des recettes..... 68 586,14 €
Déficit de l'exercice ..... - 334 959,26 €	
Excédent antérieur reporté.....305 434,52 €	
<b>Résultat définitif..... - 29 524,74 €</b>	

#### **Restes à Réaliser – Section INVESTISSEMENT**

Report des dépenses R à R .....39 000,00 €	Report des recettes R à R..... 0,00 €
<b>Résultat R à R..... - 39 000,00 €</b>	

#### **Section FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses.....436 050,83 €	Total des recettes..... 495 743,96 €
Excédent de l'exercice .....59 693,13 €	
Excédent antérieur reporté.....337 867,80 €	
Part affectée à l'inv. (1068) .....21 565,48 €	
<b>Résultat définitif.....375 995,45 €</b>	

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 : Excédent : 346 470,71 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter :

- à la section d'Investissement (compte 001) la somme de 29 524,74 € correspondant au déficit d'investissement,

- à la section d'**Investissement** (compte 1068) la somme de **68 524,74 €**,
- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **307 470,71 €**.

### VIII. DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES – N° 2019-04-02.07

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes ont été réévalués en 2017. Il propose à l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes communales.

Les taxes pour 2019 seront les suivantes :

<b>Taxe d'Habitation</b> .....	<b>20,10 %</b>
<b>Taxe Foncier bâti</b> .....	<b>15,90 %</b>
<b>Taxe Foncier non bâti</b> .....	<b>51,80 %</b>

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### IX. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2019 – N° 2019-04-02.08

Monsieur le Maire rappelle qu'une discussion a été menée lors de la réunion de la Commission Finances du 21 mars dernier.

Il souligne qu'une subvention est allouée à l'association Foyer Rural pour un montant de 300 euros. Celle-ci correspond aux frais d'abonnement téléphonique pour la ligne fixe de l'espace Boulinguez.

Le Conseil Municipal vote les **subventions** ci-après qui seront allouées en **2019** :

Association des Parents d'Elèves	300,00 €
Association des Parents d'Elèves - Sortie scolaire	3 150,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque	2 100,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / cartes	546,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / fonds thématiques (réseau)	1 000,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Bénévoles (réseau)	100,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Formation (réseau)	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Logiciel (réseau)	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Animation (réseau)	300,00 €
Association Foyer Rural – Animation	1 000,00 €
Association Foyer Rural – Fonctionnement général	300,00 €
Association "Bouge en Weppes" - Foulées 2019	3 000,00 €
Ensemble Musical des Weppes	500,00 €
Office de Tourisme de Weppes	163,00 €
Coopérative scolaire - Le Maisnil	150,00 €
RCLV – centres aérés / petites vacances scolaires	500,00 €
RCLV – centres aérés / vacances d'été	7 000,00 €
Weppes Natation	220,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 629,00 €</b>

Cette somme est affectée au **compte 6574** « subv.fonct. – assoc. & pers.droit privé »

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

## X. DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2019-04-02.09

*Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2019, à 100,00 € (cent euros).*

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de **100,00 euros (cent euros)** pour le gardiennage, en 2019, de l'église de la commune par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

## XI. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2019 – N° 2019-04-02.10

*Préalablement au vote du budget, Monsieur le Maire précise que, à ce jour, les dotations de l'Etat ne sont pas publiées.*

*Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 établi en collaboration avec Monsieur Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire.*

*Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :*

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté.....	307 470,71 €
013	Atténuations de charges.....	9 000,00 €
70	Produits des services du domaine et des ventes.....	22 000,00 €
73	Impôts et taxes.....	353 067,00 €
74	Dotations, subventions, participations .....	106 828,00 €
75	Autres produits de gestion courante .....	400,00 €
77	Produits exceptionnels.....	10 000,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>808 765,71 €</b>

#### Dépenses

011	Charges à caractère général .....	251 866,71 €
012	Charges de personnel .....	256 770,00 €
023	Virement section investissement .....	234 000,00 €
65	Autres charges gestion courante.....	55 579,00 €
66	Charges financières .....	9 750,00 €
67	Charges exceptionnelles .....	800,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>808 765,71 €</b>

*Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

**Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :**

**SECTION INVESTISSEMENT**

**Recettes**

021	Virement de la section fonctionnement .....	234 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves .....	74 524,74 €
13	Subventions d'investissement.....	57 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées .....	50 000,00 €
	<b>SOUS-TOTAL.....</b>	<b>415 524,74 €</b>
	R à R en recettes .....	0,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>415 524,74 €</b>

**Dépenses**

001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté.....	29 524,74 €
16	Emprunts et dettes.....	31 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles .....	46 500,00 €
21	Immobilisations corporelles.....	199 500,00 €
23	Immobilisations en cours .....	70 000,00 €
	<b>SOUS-TOTAL.....</b>	<b>376 524,74 €</b>
	R à R en dépenses .....	39 000,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>415 524,74 €</b>

*Il est procédé au vote de la section d'Investissement. Le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

**XII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

**a) Commission jeunesse**

Madame Catherine CHARLOT organise une réunion avec l'ensemble des partenaires scolaires le mardi 14 mai prochain à 20h15.

Les conseillers sont informés que le dossier de la commune a été retenu dans le cadre du projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR). Des précisions quant au montant alloué seront adressées prochainement par les services académiques.

S'agissant de cette dotation, Monsieur le Maire suggère de prioriser les achats en fonction du montant alloué. Les devis doivent être réétudiés.

**b) Commission animation et culture**

Madame Catherine HERMANT et Monsieur Jean-Claude RUHANT relatent l'organisation du traditionnel week-end de fêtes communales. Cette année, elles auront lieu les 6,7 et 8 juillet 2019.

Suite à une demande émise par l'Association Foyer Rural, la question de l'**organisation d'une braderie** durant ce week-end festif est évoquée. Il est décidé de ne pas y répondre favorablement. Le secrétariat de la mairie est chargé d'avertir Madame Josiane SINSOULIEU, présidente de l'association.

Cependant, les conseillers suggèrent de renouveler la « Bourse aux Jouets » dans la cour et aux abords du bâtiment scolaire.

Madame Catherine CHARLOT interpelle les Conseillers quant au « **lâcher de ballons** » habituellement proposé le samedi après-midi. Elle évoque une pratique qui « deviendra impopulaire » par son aspect peu écologique et néfaste pour la faune sauvage.

Considérant qu'il s'agit d'une animation ludique et d'un évènement rassembleur, il est décidé de maintenir l'animation.

Comme l'année dernière, les habitants se verront proposer un repas préparé par un restaurateur. Cette option avait rencontré un franc succès puisque 141 repas avaient été servis lors de la dernière édition. Le prix du repas passera de 8 euros, en 2018, à 10 euros cette année. Le nombre de couverts sera limité à 180.

#### c) **Commission Travaux**

##### **Vidéo protection :**

Des essais de caméra vont être opérés par la société EIFFAGE à compter du 10 avril prochain, rue du Haut Quesnoy.

##### **Aménagement du centre village :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les trois architectes ont été sélectionnés pour la seconde étape du marché. Il s'agit des cabinets :

- KONTEXT (Lille)
- Plato (Marquette-lez-Lille)
- Bureau FaceB (Lille)

Une visite des bâtiments concernés est prévue le 12 avril 2019 à 9h00 en présence de messieurs Michel BORREWATER et Yves-Bernard DE BEURMANN.

Les architectes seront invités à rendre leur(s) proposition(s) le 17 mai 2019 jusqu'à 15h00. Une réunion sera organisée après cette date avec les Conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que les documents sont à disposition des Conseillers.

#### d) **Commission Urbanisme**

Les membres reviennent sur les dernières discussions au sujet du projet d'aménagement rue du Haut Quesnoy. Ils évoquent la séance du 19 mars 2019 durant laquelle une modification a été votée.

Une réduction de la future zone constructible a donc été opérée. La délimitation de ladite zone a fait l'objet de discussions entre Mesdames Alice PERARD, Hélène STAELEN et Monsieur

Michel BORREWATER.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt projet du PLU communal sera proposé au vote lors de la séance du Conseil Métropolitain du 5 avril 2019. Il précise que les documents présentés en séance n'incluent pas la réduction de la zone (de 4 à 2,5 ha). Un amendement sera ajouté aux discussions.

Au niveau de la municipalité, une information « toutes boîtes » a été distribuée le 27 mars dernier. L'objectif recherché était de clarifier l'ensemble des données mises à disposition des habitants. L'information est également publiée sur le site de la commune.

Les Conseillers sont conscients de la prise de terres agricoles et qu'il s'agit d'un outil de travail. Ils sont également conscients qu'il s'agit d'un sujet problématique amenant des contestations. Ils estiment avoir fait « un gros effort » en réduisant la zone du projet.

Monsieur le Maire rappelle que la réserve faite sur le chemin de Beaufremetz a été levée et que la fiche relative à l'OAP a été modifiée.

En parallèle, les Conseillers sont invités à réfléchir dès à présent à l'aménagement des 2,5 hectares. Ce projet se fera en deux phases.

#### **e) Commission Environnement**

Un accord a été donné lors de la réunion de la commission finances du 21 mars dernier quant à l'acquisition d'un tracteur-tondeuse. Une réflexion est actuellement menée pour choisir le matériel le plus adapté.

Madame Valérie JACINTO obtient l'accord du Conseil pour faire « écimer » quatre arbres situés à proximité de l'église.

#### **f) Monde économique / Affaires familiales**

Madame Catherine HERMANT a assisté à l'Assemblée Générale de l'association EOLLIS le 27 mars dernier. Elle rappelle que cette association résulte de la fusion, en 2017, du CLIC des Weppes et du RESPA de Villeneuve d'Ascq. Le groupement intervient désormais sur un territoire de près de 376 000 habitants, dont 74 000 ayant plus de 60 ans.

L'association dispose de plusieurs services :

- Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) pour le relais de l'autonomie. Ses missions : maintien à domicile, prévention du vieillissement et prise en compte de la perte d'autonomie ;
- Le RSGT (Réseau de Santé Gériatrique du Territoire) qui intervient dans le cadre de sorties d'hospitalisation complexes ou à la demande des professionnels de santé pour une expertise gériatrique ;
- Le RSP (Réseau de Soins Palliatifs) ;
- Le MAIA pour la gestion des cas complexes (plusieurs difficultés simultanées) ;
- L'ERC (Espace Ressource Cancer) qui travaille en association avec l'association « TREFFLES » d'Armentières pour toute personne atteinte d'un cancer et son entourage.

Suite à une question de Madame Valérie JACINTO, Madame Catherine HERMANT précise que la commune participe financièrement à hauteur de 0,30 euro par habitant.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

**Anzac Day :**



Les Conseillers sont invités à assister aux cérémonies de l'Anzac Day du mercredi 24 avril prochain à Fromelles. L'invitation leur est envoyée par courriel.

**Agenda :**

- Prochaine séance : mardi 21 mai 2019 à 20h15

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes.*